



**95<sup>e</sup> CONGRÈS  
DES MAIRES  
ET DES PRÉSIDENTS DE  
COMMUNAUTÉS DE FRANCE ■ ■ ■  
PARIS - NOVEMBRE 2012**

# Les discours

n°2, diffusé le mercredi 21 novembre 2012

## JOURNEE du Mardi 20 novembre

### **DECENTRALISATION ACTE III : QUI FERA QUOI ET COMMENT ?**

- Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat ..... 3

### **SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA REUNION DES ELUS D'OUTRE-MER**

- Synthèse des travaux de la réunion des élus d'Outre-mer, présentée par René NOEL, président de l'association des maires de Guadeloupe..... 5

### **PREPARATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE**

- Intervention de Madame Adeline HAZAN, maire de Reims, et de Monsieur André ROSSINOT, maire de Nancy, sur la préparation du centenaire de la Première guerre mondiale..... 7

### **BILAN DE L'INTERCOMMUNALITE**

- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF, présidente de la commission intercommunalité ..... 9

### **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

- Point sur la gouvernance de l'Association des maires de France par Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF ..... 11
- Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF ..... 12
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF ..... 14

### **SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE**

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris.. 16
- Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France ..... 18
- Allocution de Monsieur François HOLLANDE, président de la République ..... 22

## Allocution de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République

**Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le président du Sénat,  
Monsieur le président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le président du Conseil économique, social et  
environnemental,  
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,  
Monsieur le maire de Paris, que je salue pour son hospitalité et sa  
solidarité – il en a fait ici la démonstration,  
Monsieur le président de l'Association des maires de France,**

Je vous remercie pour vos mots d'accueil, vos questionnements et vos interrogations que vous exprimez au nom de tous les élus, que je veux remercier aussi pour leur présence.

Le congrès des maires de France est toujours un événement. Attendu par beaucoup, redouté par d'autres, ça dépend des époques. Un événement important par l'ampleur des questions traitées et qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens, mais aussi par la qualité et le nombre des élus rassemblés.

Ce moment s'inscrit toujours dans un contexte, un contexte politique, économique, financier. C'est encore vrai aujourd'hui ; avec une alternance, un nouveau gouvernement, une crise qui, elle, dure, et une détresse sociale que nous constatons, quel que soit notre niveau de responsabilité.

D'où la nécessité de prendre des mesures courageuses et aussi de faire face, on vient de nous le rappeler. Et à qui s'adresser pour parler des enjeux de notre pays, sinon aux maires de France ?

Je veux donc m'inscrire dans une tradition, celle de la présence du Président de la République à votre congrès.

Mais je veux m'inscrire aussi dans une relation de confiance indispensable entre l'Etat et les élus de la nation, car vous incarnez la France, dans toute sa diversité : celle des villes, celle des villages, celle des métropoles, des banlieues, de l'Hexagone, mais aussi des Outre-mer.

Vous êtes la France de toutes les sensibilités. De toute les convictions. De tous les engagements. Mais vous êtes aussi ceux qui contribuent à l'unité de la République.

Vous avez évoqué, Monsieur le président, un sujet qui est celui du projet de loi sur le mariage pour tous.

Je connais les débats qu'il suscite, ils sont légitimes dans une société comme la nôtre. Les maires sont des représentants de l'Etat. Ils auront, si la loi est votée, à la faire appliquer. Mais je le dis aussi, vous entendant : des possibilités de délégation existent. Elles peuvent être élargies, et il y a toujours la liberté de conscience. La conception de la République vaut pour tous les domaines et, d'une certaine façon, c'est la laïcité, c'est l'égalité : c'est-à-dire que la loi s'applique pour tous, dans le respect, néanmoins, de la liberté de conscience.

J'ai exercé, vous l'avez rappelé, le mandat de maire d'une grande ville relativement à la taille d'un département, la Corrèze, une ville chef-lieu, Tulle. J'en ai éprouvé pendant plusieurs années, un septennat – c'était la loi qui l'avait permis – le bonheur, car c'est un bonheur, d'être maire ; ce lien indéfinissable qui unit un territoire, quelle qu'en soit la taille, une population, quel qu'en soit le nombre, et l'élu qui les représente. Oui, vous pouvez être fiers de ce mandat.

Et en même temps, j'en connais toutes les vicissitudes : les douleurs lorsqu'une entreprise ferme, les détresses qu'un maire ressent lorsqu'il reçoit des hommes et des femmes qui n'en peuvent plus ; et puis aussi toutes ces interrogations sur les finances de vos collectivités.

De cette expérience, j'ai tiré plusieurs leçons.

La première, c'est que notre démocratie a besoin de la commune.

La seconde, c'est que notre République s'honore lorsqu'elle reconnaît le rôle irremplaçable des élus.

Vous donnez beaucoup ; beaucoup de votre temps, avec dévouement, avec compétence. Et ce que vous recevez en retour n'a pas de prix, n'est pas coté sur un marché, n'est pas évalué par une agence. Ce que vous recevez, c'est le beau, le grand sentiment d'être utile aux autres.

Mais votre tâche devient de plus en plus difficile. Etre maire aujourd'hui, c'est mettre en place des services à la population, laquelle est de plus en plus exigeante, surtout avec la crise.

Etre maire, c'est assurer la gestion d'une équipe, gérer les conflits – en même temps, il n'y a pas besoin d'être maire pour vivre cela.

Etre maire aujourd'hui, c'est appliquer des réglementations toujours plus complexes, toujours plus contraignantes, toujours plus changeantes.

Etre maire aujourd'hui, c'est assumer une responsabilité qui n'est pas seulement politique – celle-là est légitime – mais également juridique et parfois pénale.

Voilà pourquoi l'énergie, la bonne volonté dont, j'imagine, tous les chefs d'Etat avant moi vous ont abreuvés, à juste raison, eh bien, cela ne suffit plus. Ce que vous attendez du Président de la République, c'est qu'il réponde à vos interrogations, et j'entends fixer devant vous le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales pour les années qui viennent.

D'abord, le temps est venu de donner à nos territoires un nouveau cadre à travers une étape de la décentralisation.

Trente ans après la loi Deferre, grande loi de la République, l'Etat a changé incontestablement. Nos territoires ont été transformés par la décentralisation. Mais au fil du temps, sont apparues des formes nouvelles de tutelle, remettant en cause les compétences transférées, et surtout une manière insidieuse de contourner le principe de libre administration des collectivités locales par une multiplication des règles.

Vous aviez connu le temps de l'Etat central ; il était riche. Aujourd'hui, l'Etat est plus pauvre et il peut être tenté de décider à la place des collectivités.

La décentralisation doit donc retrouver clarté et cohérence.

La clarté, elle nous est demandée par nos concitoyens : elle consiste à être simple et compris dans la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités et entre les niveaux d'administration eux-mêmes.

Et c'est la raison pour laquelle l'action publique – et ce sera dans la prochaine loi de décentralisation – viendra sur l'idée des blocs de compétences, mais aussi définira le rôle des collectivités chefs de file, favorisera, territoire par territoire, les concertations entre collectivités pour agir dans chaque domaine le mieux possible, et prévoira également la généralisation des schémas d'organisation de service.

La cohérence, c'est d'engager une réforme de la fiscalité locale, c'est de mettre un terme à certains effets pervers – on les voit aujourd'hui – de la réforme de la taxe professionnelle.

En effet, la contribution foncière des entreprises, telle qu'elle a été prévue, a abouti dans certaines agglomérations à ce que les commerçants ne comprennent pas les charges qui leur sont imposées et qui n'avaient pas été prévues lorsque la réforme de la taxe professionnelle a été présentée. Je ne voudrais pas qu'il